



Le Service Evangélique des Malades

Téléchargez la charte du visiteur bénévole [Télécharger](#)

Présentation du Service Evangélique des personnes Malades (SEM)

Aujourd'hui, pour que tous les baptisés, à la suite du Christ, témoignent de son amour auprès des personnes malades, âgées, isolées, en situation de handicap et de leurs aidants, l'évêque confie une part de cette mission au Service Evangélique des personnes Malades.

Ce service est sous la responsabilité d'un responsable diocésain (RDSEM) qui participe à l'équipe diocésaine de la Pastorale de la santé

Le SEM est un service paroissial pour l'accompagnement des personnes malades à domicile et souvent dans les établissements pour personnes âgées.



Le SEM est une présence d'Église auprès des personnes malades, isolées, handicapées ou âgées.

C'est une équipe de chrétiens envoyés par l'Église : prêtres, laïcs, religieux ou diacres, soucieux de répondre à l'appel du Christ

« J'étais malade et vous m'avez visité »
(Mt 25, 35).

Le curé de la paroisse est le responsable d'équipe. Au niveau diocésain l'équipe de la pastorale de la santé encourage et coordonne les équipes locales. Elle est garante de l'identité du SEM en reconnaissant ces équipes et en assurant la formation de leurs membres.

Les missions du SEM :

La visite étant la première mission du SEM, c'est dans un esprit de compassion et d'écoute que les membres s'engagent à :

- visiter toute personne qui fera appel ou sera signalée,
- prier seul ou en équipe pour les personnes malades et avec celles qui le désirent,
- partager en équipe la parole de Dieu,
- chercher par un accompagnement humain à aider chacun à garder sa dignité d'homme et de femme,
- témoigner de l'Évangile en mettant en pratique la Parole de Jésus « Ce que j'ai fait pour vous, faites-le vous aussi » (Jn 13, 15),
- accompagner spirituellement ceux qui le souhaitent dans le respect de chacun, en lien avec le prêtre,
- faire découvrir à la communauté les valeurs évangéliques vécues par les personnes malades ou handicapées,
- préparer au sacrement des malades.

Pour les demandes précises, s'adresser directement aux paroisses.